



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone F-018	
1. USAGES AUTORISÉS	Typologie de bâtiment	
1.1 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR		
R1 Activité récréative à faible impact		
R3 Activité récréative extensive		
1.2 GROUPE D'USAGES / F - FORêt ET CONSERVATION		
F1 Activité forestière		
F2 Activités de chasse, de pêche et de piégeage		
F3 Conservation du milieu naturel		
2. USAGES PARTICULIERS		
2.1 Spécifiquement permis		
2.2 Spécifiquement interdit		
3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	15 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	12 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	1 étages et 7 m	
4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Aucun affichage selon les types de milieu.	
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES		Zone F-018